



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2021-038

PUBLIÉ LE 18 FÉVRIER 2021

Sommaire

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2021-02-18-005 - Arrêté préfectoral n°/

en date du 18 FÉVRIER

2021 portant modification de l'organigramme des services de la Préfecture (8 pages)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2021-02-18-005

Arrêté préfectoral n°/

en date du 18 FÉVRIER 2021

portant modification de l'organigramme des services de la
Préfecture

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° EN DATE DU 18 FÉVRIER 2021
PORTANT MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA PRÉFECTURE**

Le préfet de la Drôme

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017356-0005 du 22 décembre 2017 portant modification de l'organigramme de la préfecture ;

VU l'arrêté préfectoral n°26-2020-07-22-002 en date du 22 juillet 2020, portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral n°26-2020-12-10-001 en date du 10 décembre 2020 portant sur la constitution du secrétariat général commun départemental de la Drôme ;

VU l'avis du comité technique de la préfecture et des sous-préfectures du 15 juin 2018 portant sur le décroisement des missions sécurité routière ;

VU l'avis du comité technique de la préfecture et des sous-préfectures du 16 juin 2020 portant sur la création du secrétariat général commun départemental ;

VU l'avis du comité technique de la préfecture et des sous-préfectures du 10 septembre 2020 portant sur les modifications d'organigramme de la préfecture quant à la création du bureau de la sécurité routière et à celle du secrétariat général commun départemental (SGCD) ;

SUR proposition du directeur du SGCD et de Mme la Secrétaire Générale ;

ARRÊTE

Article 1 : l'organisation de la préfecture fixée par l'arrêté du 22 décembre 2017 est modifiée selon l'organigramme joint, en vigueur pour le SGCD, depuis le 1^{er} janvier 2021.

Article 2 : le bureau de la sécurité routière est organisé selon l'organigramme détaillé joint. Les missions du bureau sont exercées à compter du 17 février 2021, dans les locaux de la préfecture de la Drôme.

Article 3 : La Secrétaire Générale de la préfecture de la Drôme, le Directeur du SGCD de la Drôme sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs,

Fait à Valence, le 18 février 2021

Le Préfet,

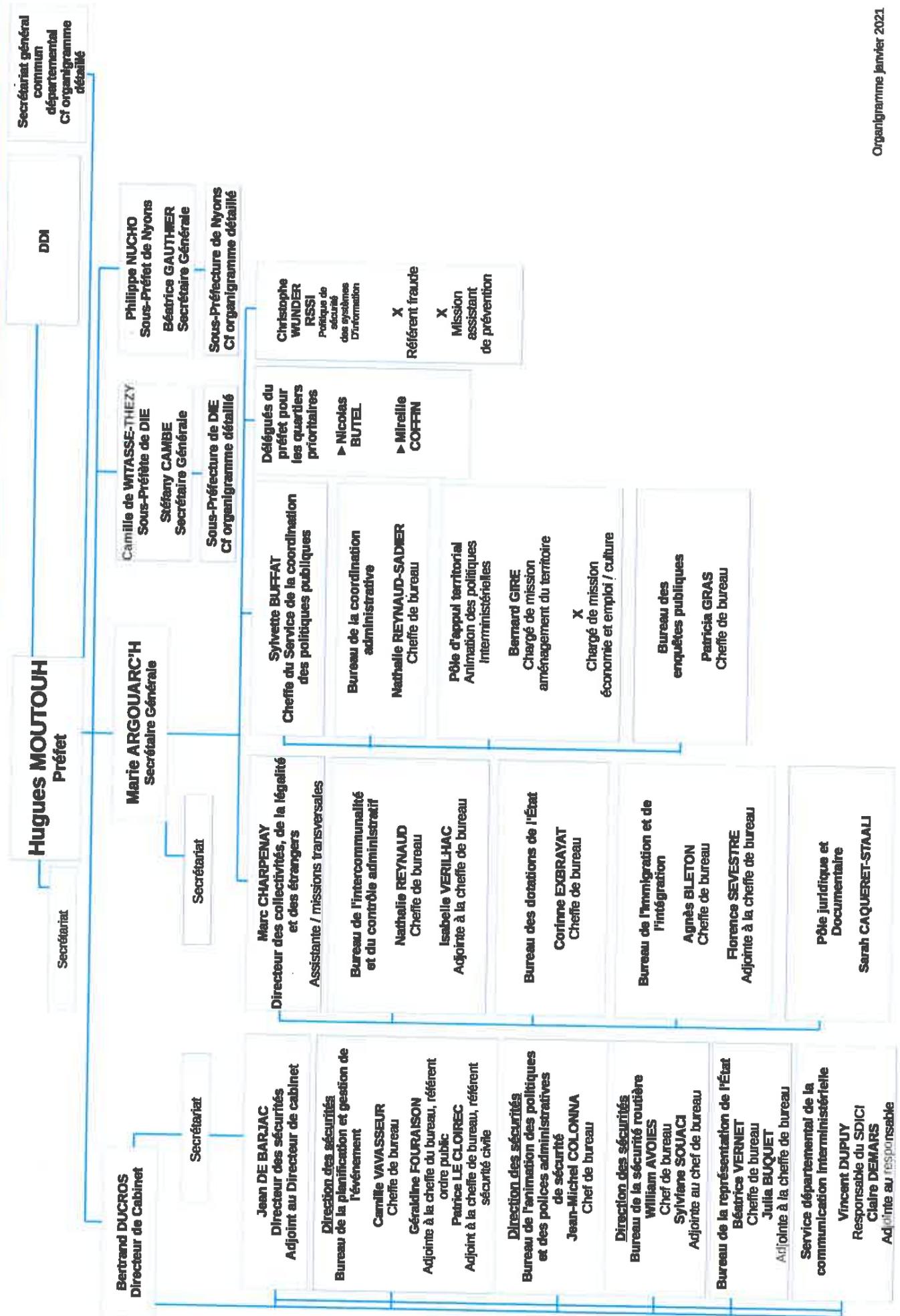
- signé-

Hugues MOUTOUH

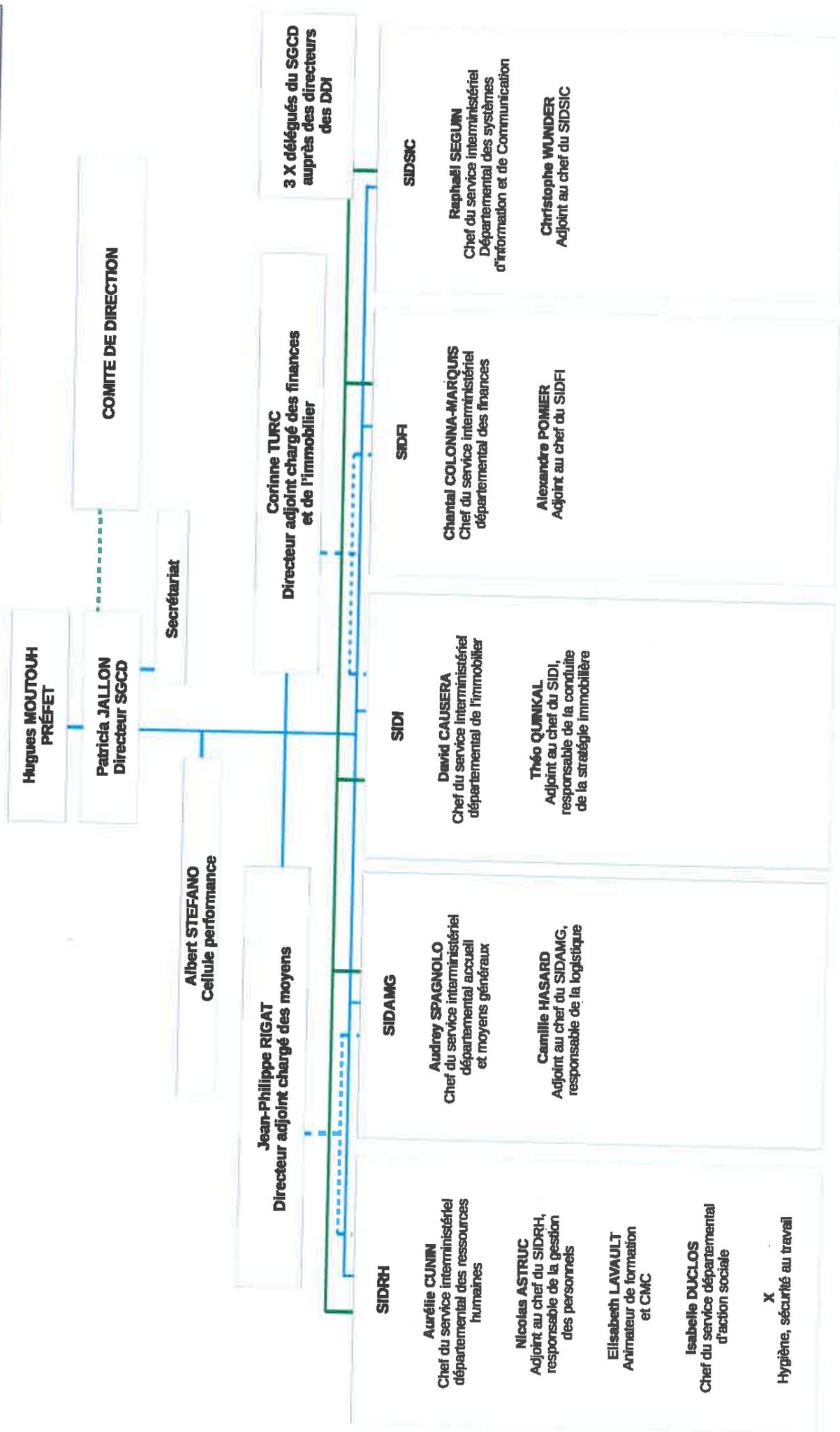
3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

2/2

Organigramme des services préfectoraux



ORGANIGRAMME SECRÉTARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL 26



Organigramme Bureau sécurité routière

**Chef de bureau
Coordonnateur sécurité et circulation routière
William AVOIES**

**Adjointe
Sylviane SOUACI**

**Assistante circulation routière
Nora KOAÏCHE**

Pôle animation sécurité routière

**Responsable du pôle animation sécurité routière
Sylviane SOUACI**

**Assistante animation sécurité routière
Nora KOAÏCHE**

Observatoire départemental de sécurité routière

**Responsable de l'observatoire départemental de sécurité routière
Françoise LEROUGE-JAULENT**

**Assistante observatoire et cartographie
Marie-Laure DA SILVA**

Pôle restrictions des droits à conduire

**Responsable du pôle restrictions des droits à conduire
Nathalie EISENBERG**

**Chargée de la gestion des droits à conduire
Florence HAMON**

**Chargée de l'organisation des commissions médicales
Laurence GARNIER**

**Assistante gestion des droits à conduire
Nora KOAÏCHE**

